



COMITÉ SYNDICAL

Séance du mercredi 09 mars 2022

Délibération 2022_03_07

Objet : Ligne de trésorerie

Le neuf mars deux mille vingt-deux, à quatorze heures, en visioconférence, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du deux mars deux mille vingt-deux, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 13 (pour 21 voix)

Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) ; Eric PROVOST (3 voix) ; Jean-Yves HENRY (2 voix) ; Jacques ROBERT (1 voix) ; Yannick BENOIST (1 voix) ; Jean-Michel EMPROU (1 voix) ; Thierry COIGNET (1 voix) ; Saïd EL MAMOUNI (1 voix) ; Daniel GUILLÉ (1 voix) ; Roger GUYON (1 voix) ; Jean-Pierre BRU (1 voix) ; Jean-Marc MÉNARD (1 voix).

Absents représentés : 5 (pour 10 voix)

Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à Chloé GIRARDOT-MOITIÉ ; Jean-Claude LEMASSON (3 voix) donne pouvoir à Jean-Sébastien GUITTON ; Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à Jean-Yves HENRY ; Claude CAUDAL (1 voix) donne pouvoir à Eric PROVOST ; Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à Yannick BENOIST.

Absents excusés :

Jean CHARRIER ; Luc NORMAND ; Olivier DEMARTY ; Rémy ORHON.

Assistaient également :

Caroline ROHART (Directrice du SYLOA) ; Stéphanie LIÉNARD (Responsable du pôle administratif) ; Véronique MERLET (Assistante administrative - comptable)

Nombre de votants : 18 (dont 5 pouvoirs) pour un total de 31 voix.

Secrétaire de séance : Thierry COIGNET

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Président indique aux membres du Comité syndical qu'en raison des décalages des versements de cotisations des membres du SYLOA et des durées de versement des subventions par les financeurs, le syndicat doit pallier les éventuels manques de crédits en début d'année.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité

- **Décide** de l'ouverture le cas échéant d'une ligne de trésorerie à hauteur d'un droit de tirage de 150 000€ pour une durée d'un an,

- **Autorise** le Président à lancer une consultation auprès des banques, à retenir l'offre adaptée et à signer toutes les pièces afférentes à ce contrat (yc les ordres de tirage et de remboursement en accord avec le comptable public).

Fait à Vertou, le 9 mars 2022

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

